

1. émissaire Curotte
2. fosses aquatiques
3. sécurité du public (au bord de l'eau)
4. occupations humaines des berges
5. participation et présence autochtone



photo: J. Duff

1.1

Cuvette artificielle

- inondations récurrentes
- rejet d'eaux usées

Recommandation:

investiguer
obsolescence équipements
superficie bassin versant

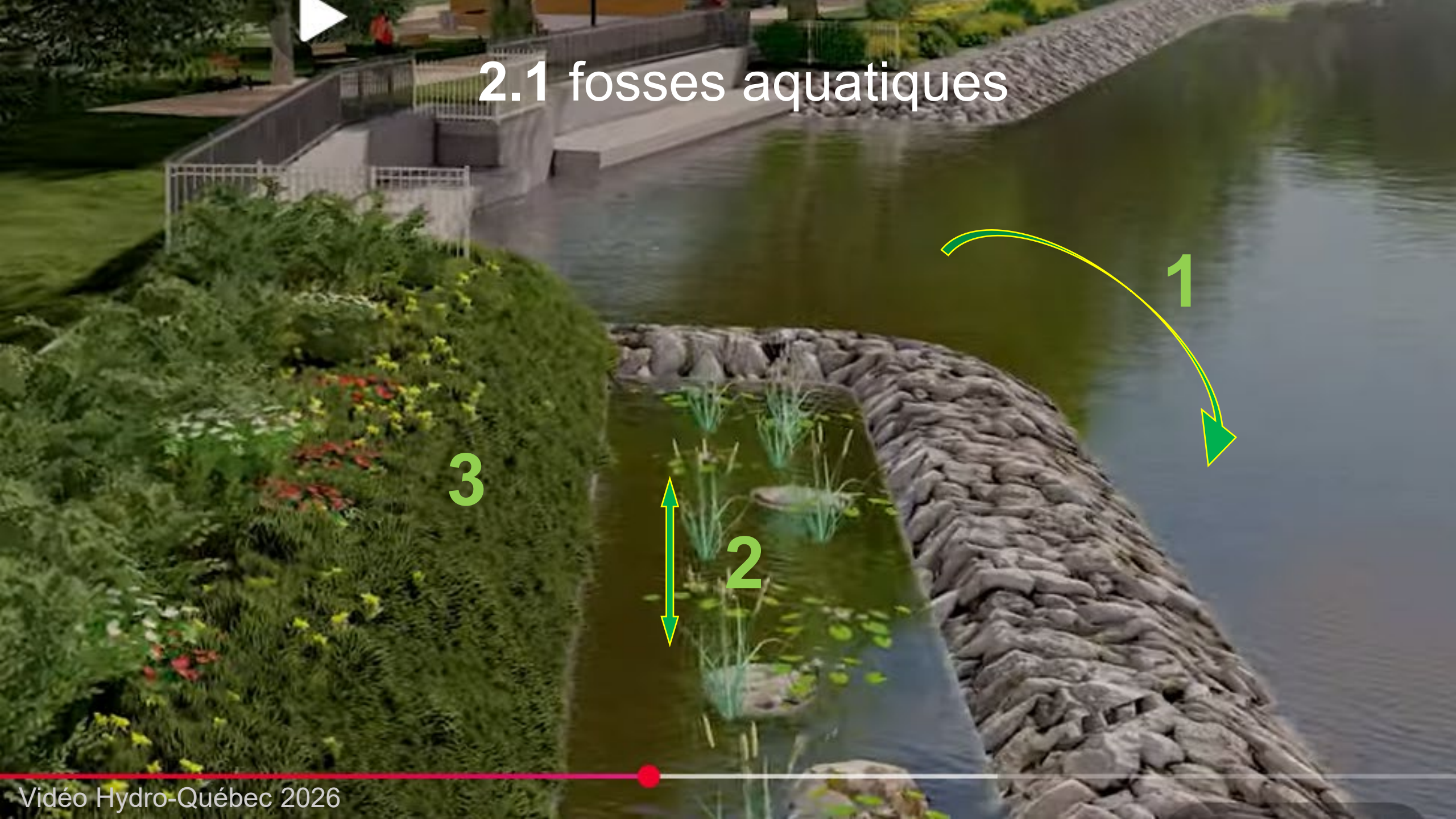
1.2 Émissaire Curotte

Avantages / Désavantages selon la méthode utilisée

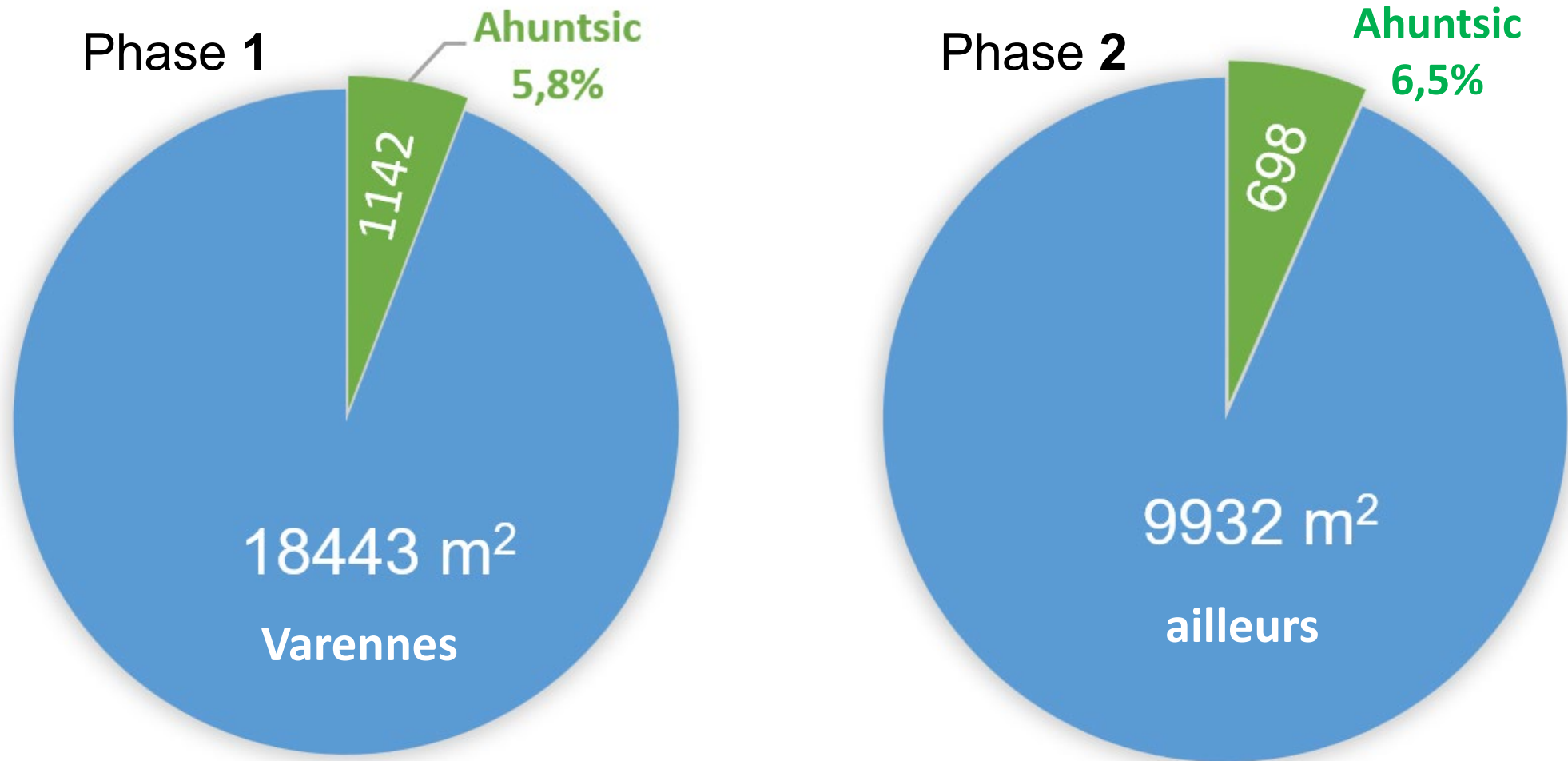
REMBLAI CONTINU	MUR AVEC PIEUX
• Simplification des travaux: méthode unique sur toute la rive • Unité visuelle des berges • Pas de clôture nécessaire sur une partie de la devanture du parc Louis-Hébert • Opportunité de réduire la pollution en rive si le conduit d'égout est prolongé • Végétalisation possible	• Coût élevé de l'ouvrage • Décontamination nécessaire • Voisinage: bruit, vibrations par pieutage • Allongement de la durée des travaux • Problème de pollution: stagnation accrue des eaux dans la crique • Sécurité: clôture nécessaire • Rupture visuelle de la rive

Recommandation: Prolonger le conduit plus loin dans la rivière.

2.1 fosses aquatiques



2.2 Aménagements compensatoires (m²)

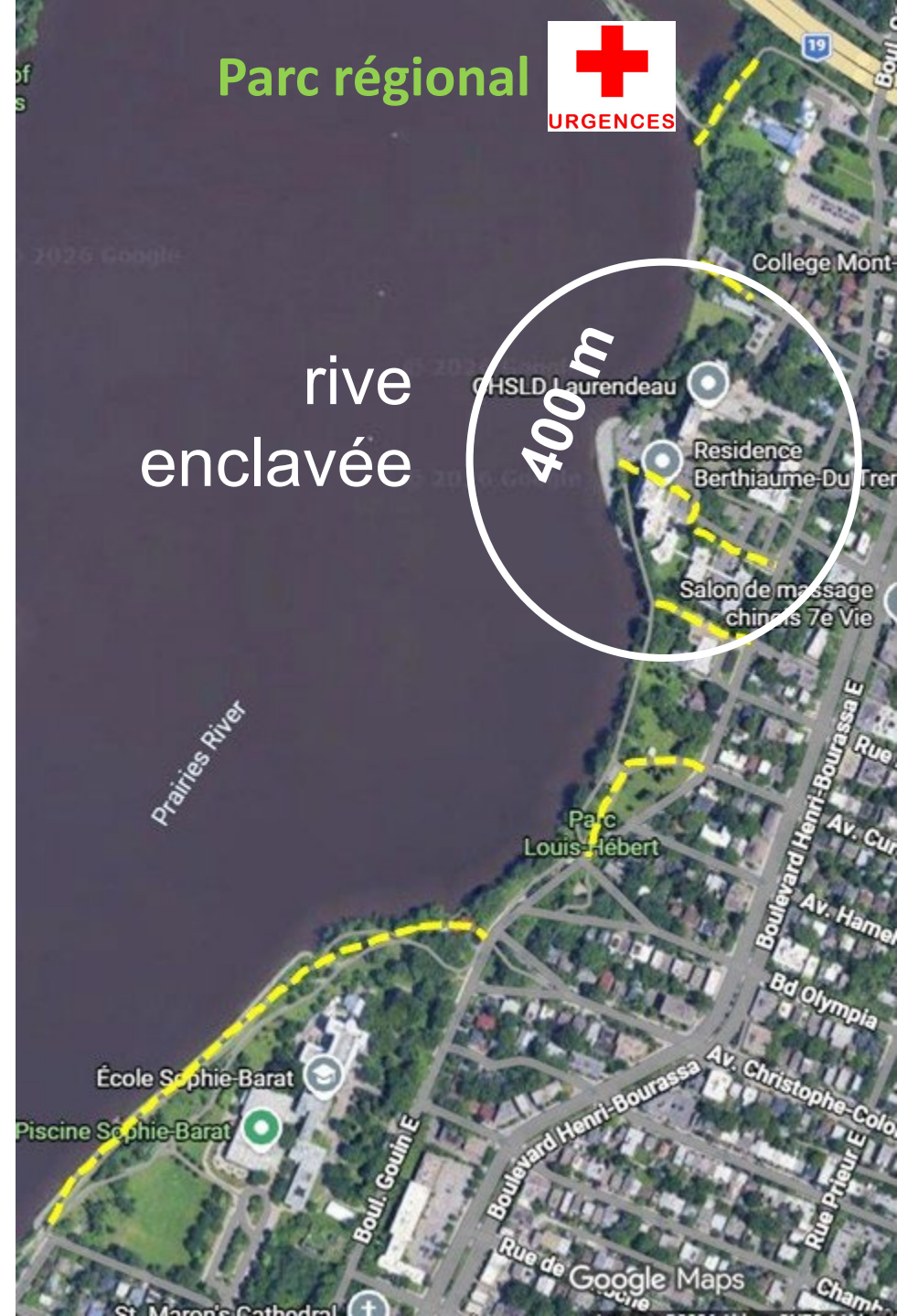
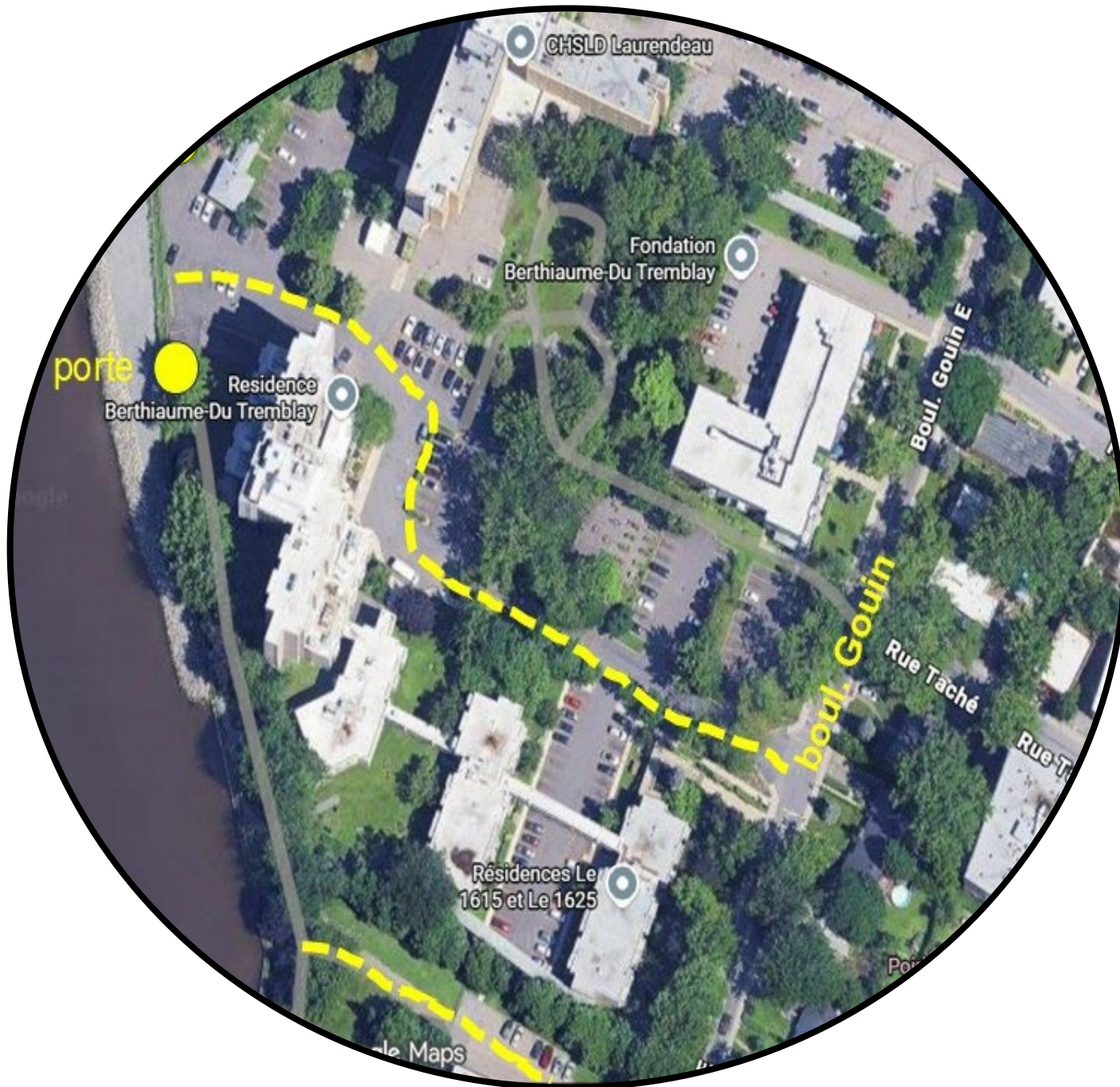


Recommandation: regrouper dans un projet plus consistant et viable.

3. Sécurité du public (au bord de l'eau)



photo: J. Duff



4.1 Types d'occupation humaine des berges

Usage	Clôture	Exemples
Public	non	parc Louis-Hébert placette Fort-Lorette
	oui	église La Visitation site archéologique Fort-Lorette
Semi-public	oui	CHSLD Berthiaume-du-Tremblay résidence Edmond-Laurendeau
Privé	non	résidence Ignace-Bourget résidence 1395 Gouin Est
	oui	Frères de Saint-Gabriel duplex jumelés

4.2 Appropriation des lieux

4.2.1 Occupation clandestine



photos: J. Duff



4.2.2

Sentiers informels



photos: J. Duff

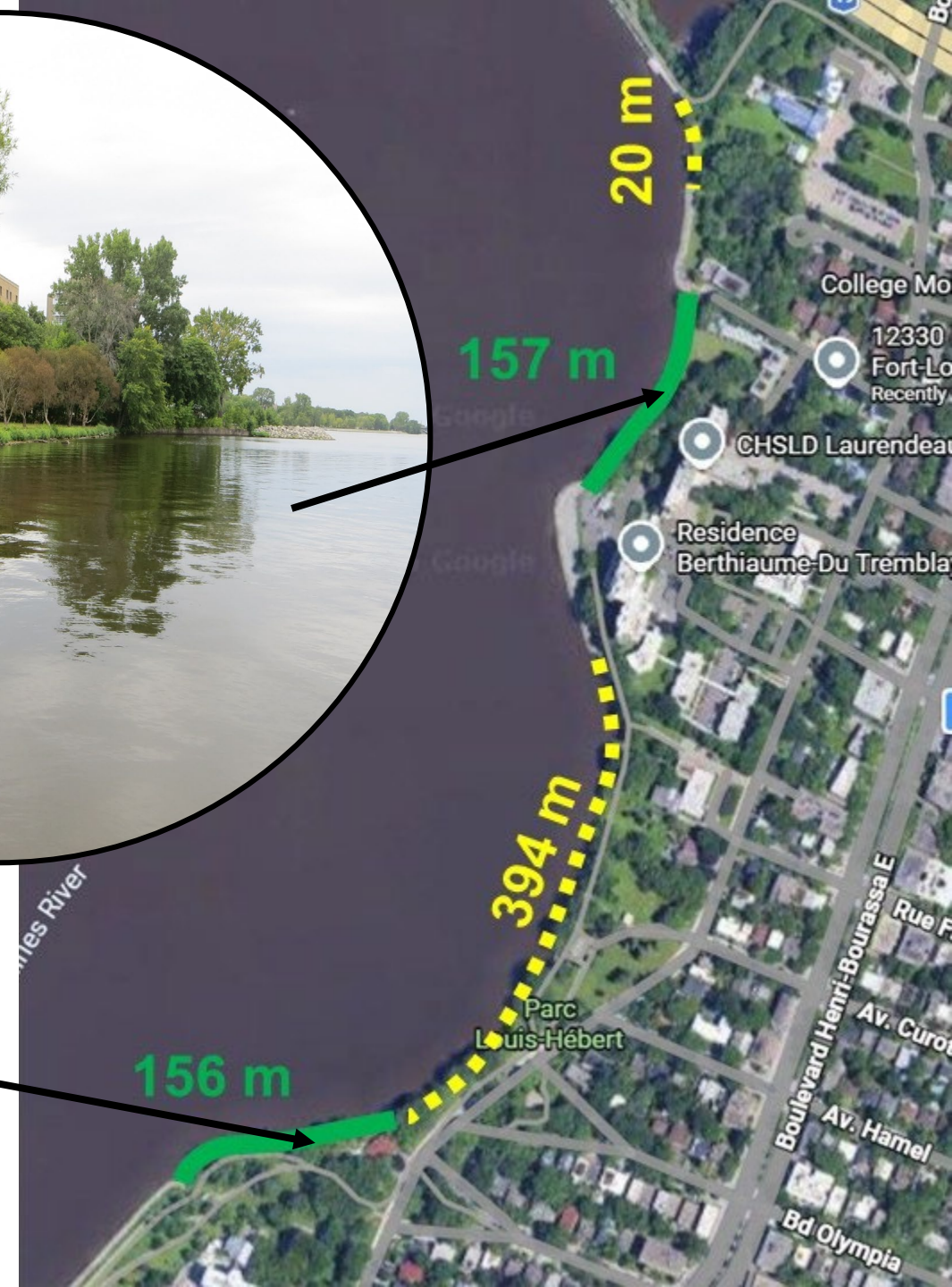


4.2.3

Empiètements
sur le domaine
de l'État

Berges naturalisées sur d'anciens remblais

42% de la phase 2



5. Participation et présence Autochtone



photos: Nicolas St-Germain



6. Conclusion

6.1 Optimiser l'utilisation des fonds publics:

- Couper les éléments ajoutés au projet initial (20%)
- Revoir la nécessité de remblayer où absence de mur en rive (42%)
- Réaffecter une partie du budget à l'émissaire Curotte (prolongement)

6.2 Aménagement

- Profiler le remblai de base
- Permettre à la Ville de Montréal d'aménager le corridor foncier d'Hydro-Québec en espace vert public